

MAIRIE
DE
SAINT SYLVAIN
14190



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT du CALVADOS
COMMUNE DE SAINT SYLVAIN

ARRETE MUNICIPAL

Portant ouverture et réglementation de l'aire de pumptrack
sur le territoire de la commune de SAINT SYLVAIN, en agglomération

VU la fin des travaux de construction de la pumptrack située dans l'enceinte du stade chemin de Fauces ;

VU la mise en place de la signalisation d'informations précisant l'utilisation et la bonne pratique de la pumptrack ;

Considérant que le maire, dans le cadre de ses pouvoirs de police, doit assurer la salubrité, la sécurité et la santé publique ;

Considérant qu'il est indispensable pour des raisons de sécurité, de réglementer la pratique sportive sur l'aire d'activité PUMPTRACK,

ARRETE

ARTICLE 1 : La pratique doit se faire entre le lever et le coucher du soleil (horaires officiels),

ARTICLE 2 : Le port du casque est obligatoire quels que soient l'âge et la pratique.

ARTICLE 3 : réglementation sur les abords du pumptrack – il est interdit aux accompagnants de marcher sur la piste et les espaces en terre à l'intérieur du périmètre.

ARTICLE 4 : La pratique est prioritairement réservée aux loisirs familiaux.

ARTICLE 5 : La piste verte est exclusivement réservée aux enfants de moins de 10 ans et aux débutants.

ARTICLE 6 : Les utilisateurs doivent se conformer en tous points aux indications figurant sur le panneau d'accueil.

ARTICLE 7 : Les éléments du domaine public communal ne devront faire l'objet d'aucune dégradation.

ARTICLE 8 : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur. Toute infraction sera verbalisée par une amende forfaitaire de première catégorie de 35 €.

ARTICLE 8 : Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

ARTICLE 9 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Commandant de la Brigade de gendarmerie de Bretteville-Sur-Laize,
- Monsieur le Responsable de la brigade des Sapeurs-pompiers de Bretteville Sur Laize,
- Madame la Directrice de l'école.

Affiché le 14 avril 2023

Le Maire,
Régis CROTEAU

